

## DEMI-JOURNÉE DE FORMATION SUR LES SCOT ET PLU

par Benoît RAUCH, urbaniste OPQU

Samedi 03/10/2020 à 9h30 à 12h

### « *Prévenir plutôt que guérir* »

C'est à partir de cet adage que le nouveau groupe Aménagement du territoire et urbanisme de FNE 25-90 a construit son approche pour amener les décideurs locaux à opter pour des aménagements territoriaux qui prennent mieux en compte la protection de la nature et de l'environnement. Ainsi, plutôt que d'attendre le démarrage de projets artificialisants pour les combattre, nous avons convenu d'agir d'abord en amont, c'est-à-dire de participer autant que possible à l'élaboration des documents d'urbanisme qui encadrent, en principe, tous les projets. Ceci nous permettra, si besoin, de mieux contester par tous les moyens à disposition la réalisation de projets dévastateurs pour l'environnement.

C'est le moment de faire des propositions, car depuis les réformes territoriales de 2014 et 2016, les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sont souvent encore en cours de révision, de même les nouveaux PLUi (Plan locaux d'urbanisme

FNE 25-90 ouvre cette formation à toutes les personnes intéressées du réseau FNE et amis

#### Date et Horaires

Samedi 3 octobre 2020, de 9h30 à 12h30  
avec possibilité de repas tiré du sac, pris en commun sur place.

#### Lieu

Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche-Comté, 7 rue Voirin  
25000 Besançon

Inscriptions avant le 25 septembre 2020 à :  
[contact25@fne2590.org](mailto:contact25@fne2590.org)

Information au **06 30 10 33 85**

#### **Programme :**

- La hiérarchie des normes de planification et leur maîtrise d'ouvrage (20')
- SCoT et PLU : Objet, procédure d'élaboration et constitution des documents (30')
- Articulation SCoT – PLUi : des orientations à la règle (60')
- Les points auxquels doit s'intéresser FNE pour avoir un avis circonstancié sur l'élaboration des SCoT et PLUi (40')

*Si le temps nous le permet et selon vos souhaits d'autres questions pourront éventuellement être abordées*

*Pas de participation financière demandée pour les bénévoles associatifs*